



DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL
DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL

DEI
DCI
DNI

Section française,
41 rue de la République, 93200 Saint-Denis - 01 48 30 81 98

www.dei-france.org; contact@dei-france.org

« *Les quatre jeudis de DEI-France* »
en partenariat avec la Ville de Saint-Denis-en-France

Jeudi 9 octobre 2008
Hôtel de ville de Saint-Denis (93)
18 heures - 20 heures

Philippe Meirieu
professeur en sciences de l'éducation

***Les conséquences sur l'éducation formelle et non-formelle
des exigences de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant***
discutant : Bernard Defrance, vice-président de DEI-France

On sait que, en plus de la reconnaissance de droits-protection spécifiques aux mineurs d'âge, la CIDE leur reconnaît la possibilité d'exercer des droits-libertés ; il ne s'agit plus seulement des « *droits à...* » (l'éducation, la santé, à ne pas être maltraité, etc.), qui se traduisent en obligations des adultes à l'égard des enfants, mais aussi des « *droits de...* », d'exprimer librement leurs opinions, de se réunir et s'associer, de dire leurs mots dans toute procédure les concernant, etc. ; et la complexité de ces questions tient dans les deux formules de la CIDE : « *intérêt supérieur de l'enfant* » (c'est-à-dire ?) et « *selon son degré de maturité* » ou de « *discernement* » (comment mesurer ce « degré » ?) ; sans compter que, complexité supplémentaire, on peut penser que c'est parce que les droits-libertés seront respectés que les droits-protection seront mieux garantis : autrement dit, les enfants seraient peut-être les mieux placés pour dire comment leurs droits-protection peuvent être assurés.

Et donc, le défi que doivent désormais relever nos institutions (santé, justice, école, pouvoirs publics à tous les niveaux, cadre de vie...) est de respecter, en créant les dispositifs, désormais juridiquement obligatoires depuis la ratification de la CIDE, de participation progressive des enfants aux décisions les concernant.

Philippe Meirieu pourra sans doute nous aider à réfléchir sur les complexités à prendre en compte pour le respect de ces exigences à l'école, telles que formulées notamment dans les articles 12 à 15 de la CIDE.

Hôtel de Ville de Saint-Denis, jeudi 9 octobre, 18h -20h,
inscriptions contact@dei-france.org ; attention : places limitées.